

APPEL A PROJETS

« MOIS DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2026 »

REGLEMENT

Lorient Agglomération lance un appel à projets auprès des associations locales susceptibles de proposer et réaliser une action de sensibilisation du public, lors du « Mois de la Biodiversité et du Développement Durable », du vendredi 22 mai au lundi 22 juin 2026, sur son territoire.

L'appel à projets vise 3 objectifs :

- Mettre en valeur l'action des associations locales.
- Promouvoir les comportements éco responsables individuels et collectifs.
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

Les thèmes de l'appel à projets :

Les animations proposées doivent s'inscrire dans 1 ou plusieurs axes du Projet de Territoire, approuvé par le Conseil Communautaire du 09 novembre 2021 :

- **Axe 1. VIVRE ENSEMBLE** : Un territoire pour tous - Un territoire responsable qui agit en faveur du cadre de vie et de la santé de ses habitants - Un territoire vivant et fier de son identité.
- **Axe 2. RAYONNER** : Un territoire à l'économie innovante stimulée par ses filières d'excellence - Un territoire d'excellences maritimes - Un territoire attractif au bénéfice de l'emploi - Un territoire touristique responsable fort de ses diversités entre mer, rade et vallées.
- **Axe 3. TRANSFORMER** : Un territoire qui repense ses mobilités du quotidien - Un territoire qui s'organise pour répondre au changement climatique - Un territoire exemplaire en matière de transition écologique et énergétique.
- **Axe 4. EQUILIBRER** : Un territoire équilibré entre villes et ruralités - Un territoire numérique.

Pour l'édition 2026, une attention particulière sera portée aux projets concernant la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels. En effet, Lorient Agglomération souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation du public à l'érosion de la biodiversité tenant compte que les santés animale, végétale, environnementale et humaine sont étroitement liées.

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Toute association locale implantée sur une des 25 communes de Lorient Agglomération peut répondre à l'appel à projets. Un seul projet peut être présenté par chaque association candidate.

Quels types de projets, sur quelle période et pour quels publics ?

Les projets présentés doivent impérativement comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels ou sur une autre des thématiques du projet de territoire.

Les animations doivent impérativement se dérouler sur une ou plusieurs des 25 communes de Lorient Agglomération, pendant la période du vendredi 22 mai au lundi 22 juin 2026.

Les actions de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre différentes formes : atelier, conférence, débat, portes ouvertes, randonnée, circuit de découverte, jeu, concours, ...

Les modalités de sélection des projets :

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Vice-présidente de Lorient Agglomération chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI. L'instruction technique et administrative est réalisée par la Direction Nature Environnement.

La sélection des projets se fait, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- Contribution de l'action au Projet de Territoire.
- Ampleur de l'action en nombre de personnes ciblées ou caractère reproductible.
- Qualité et diversité des partenariats développés pour sa mise en œuvre.
- Caractère innovant ou capacité à toucher des publics difficilement mobilisables.

Après une analyse technique des projets, la Vice-présidente propose au Président de Lorient Agglomération une sélection des projets au regard des critères listés ci-dessus. Le Président de Lorient Agglomération décide des projets à retenir, de la répartition de l'enveloppe et de l'attribution des subventions. Un courrier est ensuite adressé à chaque association pour l'informer de la décision de l'EPCI et lui préciser les conditions d'attribution de la subvention, liées à la **production d'un bilan quantitatif et qualitatif, accompagné de photos, à transmettre avant le 31 juillet 2026.**

Le montant de l'aide financière :

Le **fonds mobilisé** pour l'appel à projets 2026 est d'un montant de **40 000€**. Le soutien financier attribué par Lorient Agglomération à chacun des projets retenus est déterminé en fonction du nombre de projets déclarés recevables. Il ne doit pas excéder 80% du budget prévisionnel du projet. **Le montant maximum de subvention est fixé à 2 000€.**

Comment participer ?

Pour participer à l'appel à projets, les documents suivants sont à fournir :

- ☐ Les statuts actualisés, la liste actualisée des dirigeants et le dernier rapport d'activités de l'association datés et signés.
- ☐ L'extrait de parution au JOAFE où figure la date de création de l'association.
- ☐ La fiche projet « Mois de la Biodiversité et du Développement Durable 2026 » renseignée (téléchargeable sur le site <http://www.lorient-agglo.bzh>)
- ☐ Un courrier de demande de subvention précisant le montant souhaité et attestant sur l'honneur de la faisabilité du projet.
- ☐ Un extrait du répertoire SIREN (ou un numéro SIREN).
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire récent (R.I.B).

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Le calendrier prévisionnel :

Pour l'édition 2026, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : **le mercredi 10 décembre 2025.**
- **Date limite de dépôt des projets : le lundi 02 février 2026.**

Le dossier complet est à envoyer par mail à moisbiodiversite@agglo-lorient.fr ou par courrier à :

Monsieur le Président de Lorient Agglomération
Pôle Transformation Responsable du Territoire
Direction Nature Environnement
Maison de l'Agglomération - Esplanade du Péristyle
CS 20001
56 314 LORIENT Cedex

Un accusé de réception sera délivré dans les 8 jours pour confirmer que le dossier est complet.

Les demandes d'informations complémentaires sont à transmettre à l'adresse suivante : moisbiodiversite@agglo-lorient.fr